

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 11 h 30, le 8 septembre 2005.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président du comité exécutif
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Est également présent :

M. Marc Rondeau, directeur général

Est absent :

M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation. En l'absence de M^e Pierre Rousseau, M. Marc Rondeau agit à titre de secrétaire d'assemblée avec l'assentiment de tous les membres du Comité exécutif.

Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 2 août et 16 juin 2005

Résolution n° E-2005-73

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 2 août 2005 et le 16 juin 2005.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Québec – Cité éducative

Résolution n° E-2005-74

D'accorder une aide financière de 1 000 \$, au démarrage du projet « Québec - Cité éducative », contribution applicable à l'exercice 2005 seulement, à même les fonds disponibles au poste budgétaire « soutien au milieu ».

Référence : Mémoire du 27 juillet 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-133
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée avec la dissidence de monsieur Jean Garon.

Colloque agro-alimentaire des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Résolution n° E-2005-75

D'accorder une aide financière de 2 000 \$, en appui à la 3^e édition de l'événement « Colloque agroalimentaire des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

D'autoriser le président et le secrétaire-trésorier, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général, à signer, s'il y a lieu, l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 2 août 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-134
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Semaine de transports collectifs et alternatifs – Édition 2005

Résolution n° E-2005-76

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ pour la tenue de la « Semaine des transports collectifs et alternatifs – Édition 2005 », en associant plus particulièrement cette contribution au volet de la randonnée cycliste *Le Tour du Fleuve*.

D'autoriser le président et le secrétaire-trésorier, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général, à signer, s'il y a lieu, l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 4 août 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-135
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Engagement temporaire / Remplacement de Mme Chantal Gendron en congé de maternité

Résolution n° E-2005-77

D'engager Mme Aya N'Dré à titre temporaire, du 12 septembre 2005 jusqu'au 20 janvier 2006, pour occuper le poste de conseillère au développement économique pendant l'absence de Mme Chantal Gendron actuellement en congé de maternité.

De fixer son salaire sur une base [REDACTED] ses autres conditions de travail suivant les conditions acceptées par le Comité exécutif le 2 décembre 2004 par la résolution E-2004-85 pour les employés temporaires engagés pour une période déterminée.

Référence : Mémoire du 11 août 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-136
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Étude en aménagement portant sur le fleuve et son littoral

Résolution n° E-2005-78

D'accepter le devis d'appel d'offres pour la réalisation d'une étude portant sur le fleuve et son littoral.

De s'assurer la participation active du Port de Québec à la réalisation de cette étude.

D'accepter la grille concernant l'évaluation des offres qui seront présentées.

De former un comité technique composé de représentants provenant de la CMQ, ainsi que des villes de Québec et Lévis et des MRC pour évaluer les offres qui seront présentées.

D'inviter les firmes suivantes à soumissionner aux fins de la réalisation de cette étude : Pluram, Enviram et Roche.

Dans l'éventualité où deux de ces firmes décidaient de ne pas déposer une soumission, de soumettre à nouveau au comité exécutif le nom de deux autres entreprises à inviter.

Référence : Mémoire du 18 août 2005
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Politique d'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications

Résolution n° E-2005-79

D'adopter pour la Communauté métropolitaine de Québec la politique d'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications jointe en annexe au mémoire. Cette politique est la même que celle adoptée par la Ville de Québec en juin 2005 et appliquée à la CMQ.

De diffuser cette politique à l'interne auprès du personnel de la CMQ.

Référence : Mémoire du 31 août 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Formation du comité communautaire de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles PGMR de la CMQ Rive-Nord

Résolution n° E-2005-80

De procéder en application du règlement 2004-12 édictant le PGMR (Rive-Nord) et ses orientations, à la formation du Comité communautaire de suivi du PGMR (Rive-Nord) selon la proposition jointe en annexe au mémoire du 18 août 2005 de la coordonnatrice au PGMR.

Référence : Mémoire du 18 août 2005
Responsable : Coordonnatrice au PGMR

Adoptée à l'unanimité

Semaine québécoise de réduction des déchets – Demande de commandite

Résolution n° E-2005-81

D'accorder une aide financière de 1 500 \$ pour le projet Salon de la consommation durable, à même les fonds disponibles au poste budgétaire « soutien du milieu ».

Référence : Mémoire du 1^{er} septembre 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-137
Responsable : Coordinatrice au PGMR

Adoptée à l'unanimité

Divers

Intervention de madame Danielle Roy-Marinelli demandant la préparation pour la prochaine séance du conseil d'un projet de résolution relativement à une coordination dans la tenue des grands événements au Québec, de façon à maximiser les retombées économiques pour chacune des régions.

Bordereau d'information

Résolution n° E-2005-82

De prendre acte du bordereau d'information en date du 8 septembre 2005 contenant les documents suivants :

- a) Rappel des séances à venir pour l'année 2005 du comité exécutif et du conseil.
- b) Note du 19 juillet 2005 de M. Denis Ouellet relativement à la demande d'usage autre qu'agricole de la Ville de Québec pour l'établissement d'un lien routier entre l'avenue Saint-David et le boulevard Rochette dans l'arrondissement de Beauport.
- c) Note du 4 août 2005 de M. André Bouillon relativement à la demande d'avis de la ministre des Affaires municipales et des Régions sur le règlement N° RV-2005-03-92 adopté par la Ville de Lévis modifiant le règlement de contrôle intérimaire N° RV-2005-03-54 sur la gestion de la fonction résidentielle.
- d) Note du 4 août 2005 de M. André Bouillon relativement à la demande d'avis de la ministre des Affaires municipales et des Régions sur le projet de règlement adopté par la Ville de Lévis modifiant le règlement N° 1987-03 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière.
- e) Note du 16 août 2005 de M. Denis Ouellet relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole de la ville de Québec pour la réalisation d'un projet de lotissement dans l'arrondissement de Beauport.

Référence : Bordereau d'information du 8 septembre 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2005-83

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} au 30 juin 2005 au montant de 471 575 \$, plus 83 427 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 30 juin 2005.

Référence : Bordereau de dépenses du 1^{er} septembre 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-138
Responsable : Secrétaire-trésorier

PROCÈS-VERBAL

-5-

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE